



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction Risques Naturels

Département Ouvrages Hydrauliques et
Concessions

Mise à la participation du public
du dossier d'exécution des travaux de traitement des
désordres de la chaussée d'Albas
Concession Hydroélectrique d'Albas
Lot

Note de présentation

Contexte et objectifs du projet de décision :

La loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 détaille les principes de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

La concession d'Albas est une concession hydroélectrique de l'État actuellement exploitée par la SHEMA, dans le département du Lot.

L'article R 521-41 du Code de l'Énergie spécifie, que pour les concessions hydroélectriques, tous les travaux d'entretien et de grosses réparations sont autorisés par arrêté du Préfet.

Dans ce cadre, la SHEMA a déposé un dossier d'exécution pour des travaux de traitement des désordres de la chaussée d'Albas.

Le dossier d'exécution, présenté, décrit les travaux prévus, leur phasage et les dispositions prises pour réaliser le chantier.

Date et modalités de participation du public :

Le dossier d'exécution est mis à disposition du public du 9 au 23 février 2017 inclus. Les avis exprimés en dehors de ce délai ne seront pas pris en compte.

La participation peut être effectuée :

- par voie électronique sur le site de la DREAL Occitanie rubrique « participation du public » :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-r7579.html>
- par voie postale à l'adresse suivante :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie
Direction Risques Naturels
1 rue de la Cité administrative – Bâtiment G
CS 80002
31074 TOULOUSE Cedex 9

Sur demande, les documents peuvent être consultés sous format papier auprès de la DREAL Occitanie.